

Maîtriser sa DOETH

(Déclaration d'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés)

DURÉE

½ journée

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 à 20 personnes par session

PUBLIC

Personnes en charge de renseigner la DOETH
Référénts handicap

ANIMÉE PAR

Pauline HENNEQUIN,
Référénte handicap
mutualisée Paca FHF -
FIPHFP

Aurélié BIRON

Chargée de mission
Handicap 300 ANFH

LIEUX ET DATES

- **Lundi 18 avril 2016**
De 13h30 à 16h30
Salle Jeanjean
CHU Nice - Hôpital de
Cimiez 4 Avenue Victoria
06003 Nice
- **Judi 21 avril 2016**
De 13h30 à 16h30
ANFH PACA
2 rue Henri Barbusse
13001 Marseille
- **Lundi 25 avril 2016**
De 13h30 à 16h30
Salle du conseil
CH Digne
Quartier St-Christophe
04000 Digne-les-Bains

INSCRIPTIONS

Jenna SAYCHANH
04.91.17.71.28
j.saychanh@anfh.fr

CONTEXTE

Tous les établissements de plus de 20 ETP sont soumis à une obligation : avoir un taux d'emploi de 6% de travailleurs handicapés ou assimilés et le cas échéant, s'acquitter d'une contribution auprès du Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique (Fiphfp). Chaque année, il faut calculer ce taux en respectant des critères précis : les règles relatives à la DOETH sont techniques et complexes. Cette réunion, qui se déroule alors que la campagne de déclaration est ouverte, propose de les aborder et de répondre aux difficultés que les établissements rencontrent lors de la saisie.

La FHF et le Fiphfp ont initié un partenariat en 2015 afin d'aller au-devant des établissements de santé et médico-sociaux : informer, soutenir et accompagner les structures dans la mise en œuvre de leur politique handicap. Avec ce partenariat, c'est un territoire mieux couvert qui est recherché, des directions plus sensibilisées et mieux accompagnées. A terme, l'objectif est d'améliorer le taux d'emploi des établissements concernés et de permettre un recours plus systématique aux aides du Fiphfp.

L'ANFH est engagée depuis plusieurs années dans des actions contribuant à la professionnalisation des établissements sur la question du handicap. Grâce à cette expérience, le projet interrégional Handicap 300 a été conçu, ayant pour ambition d'accompagner les structures de moins de 400 agents dans la définition d'une politique du handicap.

OBJECTIFS : MAITRISER ET OPTIMISER LA DOETH

- Comprendre l'obligation d'emploi des employeurs publics
- Retenir les notions clés : dates, échéances et effectifs
- Identifier les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)
- Inclure les dépenses déductibles
- Identifier les leviers pour agir sur son taux d'emploi

EN PRATIQUE

- La saisie sur la plateforme
- Revenir sur les difficultés : TH et assimilés, agents en CLM et CLD, non-titulaires remplaçants, contrats aidés, notification du CMD en cas de reclassement/réaffectation d'agents inaptés, prise en compte au 1er janvier et au bout de 6 mois de présence etc.
- Préparer un contrôle du Fiphfp

CONTENU

- Pourquoi une obligation d'emploi et la contribution annuelle au Fiphfp ?
- L'ouverture de la campagne de déclaration : deux mois pour saisir ses données sur la plateforme en ligne
- Le principe du 1^{er} Janvier de l'année N-1 : calculer sa contribution 2016 sur une photographie des effectifs au 1^{er} Janvier 2015
- Taux d'assujettissement au Fiphfp et seuil des 20 ETP : clarification
- Saisir l'Effectif Total Rémunéré pour définir son taux d'emploi légal : qui compter dans l'ETR ?
- Connaitre la liste des BOE : TH et assimilés
- Ne sont pas comptés dans l'ETR mais peuvent compter come BOE : les exceptions
- Points de vigilance, revenir sur les ambiguïtés
- Calcul des dépenses déductibles : plafond et date de prise en compte
- Conversion en unités manquantes
- Calcul de la contribution
- Les leviers pour agir sur le taux d'emploi : communication en interne, soutien à l'emploi, recrutement externe, recrutement d'apprentis, structuration d'une politique handicap d'établissement, outils de suivi (tableau Excel, comité de pilotage).